

Délibération n°2025-013 du Conseil d'administration du 25 novembre 2025 relative l'adoption du compte rendu de la séance du conseil d'administration du 1^{er} juillet 2025

Membres du Conseil d'administration : 37

Membres présents et représentés au début de la séance : 31

Vu les articles L.345-1 à L.345-7 du code de la recherche créés par l'article 17 de la loi n°2020-1674 du 24 décembre 2020 de programmation de la recherche et portant diverses dispositions relatives à la recherche et à l'enseignement supérieur ;

Vu les articles D.345-1 à D.345-17 du code de la recherche créés dans le chapitre V du Titre IV du Livre III du décret n°2023-1321 du 27 décembre 2023 portant partie réglementaire du code de la recherche ;

Vu le projet de compte-rendu de la séance du conseil d'administration du 1^{er} juillet 2025 annexé à la présente décision ;

Le conseil d'administration, sur proposition du président et après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 : Le compte-rendu de la séance du conseil d'administration du 1^{er} juillet 2025 joint à la présente délibération est adopté.

Votes pour : 31

Votes contre : –

Abstention : –

Le Président du conseil d'administration


Pierre-Paul Zalio

Publicité et modalités de recours :

Affichage le	25/11/2025
Publication au registre des actes de l'Établissement le	25/11/2025
Transmission au contrôle de légalité le	25/11/2025
Délibération certifiée exécutoire le	10/12/2025

Aux termes des articles R.421-1 et suivants du Code de la justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication, d'un recours devant le Tribunal administratif de Montreuil.

Procès-verbal n°35 de la séance du conseil d'administration du 1^{er} juillet 2025 (Réunion en distanciel)

Réunion en présentiel De 9h36 à 12h01

Le Conseil d'Administration de l'Établissement public Campus Condorcet s'est réuni en distanciel le mardi 1^{er} juillet 2025 à 9h30, sous la présidence de Monsieur Pierre-Paul ZALIO.

Membres du Conseil d'administration présents :

Etablissements Membres

M. Fabrice BOUDJAABA	Directeur adjoint du CNRS-SHS– Représentant CNRS
M. François CLANCHÉ	Directeur de l'Institut national d'études démographiques
M. Antonin COHEN	Président de la Fondation Maison des sciences de l'Homme
M. Michel HOCHMANN	Président de l'École pratique des hautes études
M. Romain HURET	Président de l'École des hautes études en sciences sociales
M. Arnaud LAIME	Président d l'Université Paris 8 Saint-Denis Vincennes
Mme Christine NEAU-LEDUC	Présidente de l'Université Paris 1 Panthéon Sorbonne
Mme Caroline ROLLAND-DIAMOND	Présidente de l'Université Paris Nanterre

Personnalités qualifiées

M. Christian HENRIOT	Personnalité qualifiée – Professeur d'histoire contemporaine à l'Université d'Aix-Marseille –
Mme Hélène RUIZ FABRI	Personnalité qualifiée – Professeure à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne
M. Pierre-Paul ZALIO	Personnalité qualifiée – Président de l'Établissement public Campus Condorcet

Représentant de l'Etat

M. Christophe BRECHET	Représentant de l'État – Conseiller scientifique
-----------------------	--

Représentants des collectivités

Mme Katy BONTINCK

Métropole du Grand Paris – Conseillère métropolitaine

Représentants autres enseignants-chercheurs

M. Régis SCHLAGDENHAUFFEN

Membre élu 'Autres enseignants chercheurs'

Représentants des autres personnels de l'EPCC

Mme Stéphanie SANGAY

Membre élue 'autres personnels de l'EPCC'

Mme Elsa NATHAN

Membre élue 'autres personnels de l'EPCC'

Représentants des autres personnels des établissements membres

M. Thomas JEAN-JOSEPH

Membre élu 'autres personnels des établissements membres'

Pouvoirs donnés :

Etablissements Membres

M. Jean-François BALAUDE

Administrateur provisoire de l'Ecole Nationale des Chartes
Pouvoir donné à Mme Christine NEAU-LEDUC

Mme Nathalie CHARNAUX

Présidente de l'Université Sorbonne Paris Nord
Pouvoir donné à M. Pierre-Paul ZALIO

Mme Christine NEAU-LEDUC

Présidente de l'Université Paris 1 Panthéon Sorbonne
Pouvoir donné à M. Antonin COHEN (suite à son départ)

M. Daniel MOUCHARD

Président de l'Université Sorbonne Nouvelle
Pouvoir donné à M. Pierre-Paul ZALIO

Mme Caroline ROLLAND-DIAMOND

Présidente de l'Université Paris Nanterre
Pouvoir donné à M. François CLANCHE (suite à son départ)

Personnalités qualifiées

M. Jean-François CHOUGNET

Personnalité qualifiée – Directeur Général Lille3000
Pouvoir donné à M. Christian HENRIOT

Représentants de l'Etat

Mme Johanna ETNER

Représentante de l'État – Chargée de mission
Pouvoir donné à M. Christophe BRECHET

Représentants des collectivités

Mme Katy BONTINCK

Métropole du Grand Paris – Conseillère métropolitaine, Pouvoir donné à M. Arnaud LAIME (suite à son départ)

M. Éric LEJOINDRE

Maire du 18^{ème} arrondissement de Paris - Maire
Pouvoir donné à Mme Christine NEAU-LEDUC

Mme Ling LENZI

Plaine Commune, 8^e vice-présidente en charge du Projet Condorcet
Pouvoir donné à M. Arnaud LAIME

Mme Marie-Françoise MESSEZ

Ville d'Aubervilliers – 14^{ème} adjointe
Pouvoir donné à M. Arnaud LAIME

Représentants des autres personnels des établissements membres

Mme Laure CHRISTOPHE

Membre élu 'autres personnels des établissements membres'
Pouvoir donné à Mme Stéphanie SANGAY

M. Thomas JEAN-JOSEPH

Membre élu 'autres personnels des établissements membres'
Pouvoir donné à Mme Elsa NATHAN (suite à son départ)

Excusé-es :

Personnalités qualifiées

M. Patrick GILLI

Inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche

Mme Anastasia ILINE

Conseillère référendaire à la Cour des comptes – Directrice adjointe de l'audit externe des Nations Unies

Mme Marie ZINS

Professeur des universités – praticien hospitalier à l'Université Paris Cité

Représentants des collectivités

M. Geoffrey CARVALHINHO

Région Île-de-France, Conseiller régional

Représentants des Professeurs

Mme Camille GOIRAND

Membre élu 'professeurs et assimilés'

M. Fabrice VIRGILI

Membre élu 'professeurs et assimilés'

Représentants autres enseignants-chercheurs

Mme Sarah BORTOLAMIOL

Membre élu 'professeurs et assimilés'

Représentants des étudiants

M. Dominik ABBAS

Membre élu 'étudiant'

Mme Anaïs VIDAL-JAUMARY

Membre élu 'étudiant'

M. Baptiste BAILLY

Membre élu 'étudiant'

Mme Ninon ALAUX

Membre élu 'étudiant'



Assistaient en outre à la séance :

Monsieur Clément OURY, Directeur général adjoint – Directeur de l'Humathèque de l'établissement public Campus Condorcet

Monsieur Jean-François DAGUES, Contrôleur budgétaire DRFIP

Monsieur François POURIAS, Contrôleur de légalité - Commissaire du gouvernement Rectorat de Paris

Madame Danielle TARTAKOWSKY, Présidente du Conseil scientifique de l'établissement public Campus Condorcet

Madame Nathalie MAYET, Directrice des affaires générales de l'établissement public Campus Condorcet

Monsieur Antoine ASTORG, Directeur des affaires financières de l'établissement public Campus Condorcet

Monsieur Yohan BIHAN, Responsable des affaires institutionnelles de l'établissement public Campus Condorcet

Madame Hélène MONDER, Assistante de la présidence/direction général de l'établissement public Campus Condorcet

Monsieur Maxime BOUTEAU, Sténotypiste

Pierre-Paul ZALIO, président ouvre la séance du conseil d'administration réuni en distanciel à 9 heures 36 en remerciant les participants de leur présence.

Caroline ROLLAND-DIAMOND précise ne pouvoir participer qu'au début de la séance et avoir donné pouvoir à François CLANCHÉ pour la suite.

Pierre-Paul ZALIO, président, salue l'arrivée d'Arnaud LAIMÉ au Conseil d'administration et remercie Annick ALLAIGRE, ancienne présidente de l'Université Paris 8 Vincennes – Saint-Denis, de son action au sein des instances de l'Établissement.

Il salue également le départ de Michelle BUBENICEK de l'École nationale des chartes et la prise de fonction de Jean-François BALAUDÉ comme administrateur provisoire.

Arnaud LAIMÉ souligne son plaisir de rejoindre le Conseil d'administration et l'intérêt de l'Université Paris 8 pour le Campus Condorcet, son projet et les richesses qu'il propose au bénéfice des sciences humaines et sociales (SHS).

Pierre-Paul ZALIO, président, remercie Fabrice VIRGILI, qui est admis à l'éméritat et dont c'est le dernier Conseil d'administration. Il le remercie de son engagement constant.

Yohan BIHAN fait état des procurations. Il décompte 26 participants ou représentés en début de séance. Le quorum est atteint.

Pierre-Paul ZALIO, président, indique que l'ordre du jour d'une séance à ses yeux est essentiellement technique.

(Mme NEAU-LEDUC rejoint la séance à 9 heures 46.)

Pierre-Paul ZALIO, président, se réjouit du retour de Christine NEAU-LEDUC au sein du Conseil et salue Jean-Christophe CAMART, qui a assuré l'administration provisoire de l'Université.

Il rappelle que la séance a été précédée d'une intervention collective des représentants élus au conseil d'administration, devant le bâtiment du Conseil contre la construction du bâtiment pour l'EHESS et la FMSH. Camille GOIRAND a demandé, au nom des élus, un débat et un vote sur l'aménagement du Campus et un moratoire sur la construction du bâtiment EHESS/FMSH. Le Bureau, qui assiste le président dans la préparation de l'ordre du jour, a décidé de ne pas inscrire le point à l'ordre du jour, mais de le traiter en points divers donnant lieu à une prise de parole. Il a convenu avec les élus, en pré-CA, de traiter la question après le point relatif à la nomination du directeur général.

Régis SCHLAGDENHAUFFEN estime la prise de parole demandée en pré-CA non corrélée avec la mobilisation du matin devant l'Hôtel à projets et qu'il est donc possible d'aborder le point après celui qui concerne la nomination du Directeur général.

Pierre-Paul ZALIO, président, sollicite les éventuelles questions supplémentaires.

1. Compte rendu de la séance du 25 mars 2025 (vote)

Pierre-Paul ZALIO, président, sollicite les observations sur le compte rendu. En l'absence, il propose à l'assemblée de voter, en utilisant le système offert par le logiciel de visiophonie, ou, à défaut par l'envoi d'un email.

La délibération 2025.008 relative au procès-verbal n°34 de la séance du 25 mars 2025 est approuvée à la majorité avec 5 abstentions.

3. Nomination du Directeur général en application de l'article D.345.11 du code de la recherche (vote)

Pierre-Paul ZALIO, président, propose de procéder immédiatement à la nomination du Directeur général. Il rappelle que François TAVERNIER a quitté l'Établissement au début du mois de mai. Une trentaine de candidatures ont été reçues, dont une moitié de très bonne qualité, et quatre candidats ont été auditionnés, dont deux directeurs généraux des services d'opérateurs de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et deux directeurs généraux d'autres administrations, dont l'un plutôt « junior » et l'autre plus confirmé.

La commission d'audition comprenait François CLANCHÉ, Caroline ROLLAND-DIAMOND, Baptiste BONDU, directeur général des services de l'École des Chartes, et Caroline LECOURTOIS, sous-directrice des Formations de la Recherche au ministère de la Culture et le président de l'EPCC.

La procédure aboutit à proposer le recrutement de M. Rémi LATASTE, dont le Bureau lui a donné *quitus* le 20 mai 2025. Il la présente aujourd'hui pour avis aux administrateurs. Par ailleurs, il rappelle que l'EPCC ne dispose pas d'emplois fonctionnels, mais qu'il a été demandé à la DGRH et à la DGEIP de pouvoir en disposer.

Il propose aux membres de la commission d'audition présents de commenter la procédure et son résultat.

Caroline ROLLAND-DIAMOND confirme que, si la commission d'auditions a été très intéressée par les quatre candidatures, les avis ont convergé sur celle de Rémi LATASTE, qui semble, bien que sans expérience dans l'Enseignement supérieur et la Recherche, avoir toutes les qualités utiles pour réussir dans la fonction.

Pierre-Paul ZALIO, président, ajoute que, si Rémi LATASTE, énarque et fonctionnaire du corps des magistrats administratifs, n'a pas d'expérience avérée dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche, il a en revanche une très bonne connaissance de la direction générale des établissements de l'État et du contentieux immobilier, compétence précieuse dans un moment de litige avec le partenaire public-privé.

François CLANCHÉ confirme que la commission a été très intéressée par le candidat, qui a une expérience administrative certaine, mais pas dans le domaine académique. Il sera donc sans doute utile de l'y accompagner. La variété de son expérience, sa motivation, sa capacité à mettre en place des choses nouvelles, son parcours, sa posture et les raisons de sa candidature ont convaincu la commission qu'il serait extrêmement précieux pour l'EPCC. Malgré une connaissance du monde de l'enseignement supérieur et de la recherche inférieure à celle d'autres candidats, ses capacités d'adaptation au long de sa carrière ont rassuré la commission et sa personnalité et son expérience sur les autres domaines l'ont emporté.

Pierre-Paul ZALIO, président, souligne, à l'adresse des tutelles de l'EPCC, juger très intéressant que des fonctionnaires d'autres secteurs ministériels viennent dans l'ESR, qui se caractérise trop souvent par un certain entre-soi.

Il décrit la délibération proposée, qui tient en deux articles, dont l'un donne un avis favorable à la nomination de M. Rémi LATASTE et l'autre autorise le Président à fixer sa rémunération par détachement sur contrat, car, faute de disposer d'emplois fonctionnels qui permettraient de respecter la grille, l'Établissement doit assurer à son directeur général, fonctionnaire d'un corps de l'État, une rémunération cohérente avec sa carrière, comme tel avait été le cas pour François TAVERNIER. Il sollicite les questions de l'assemblée.

Elsa NATHAN comprend la difficulté de ne pas avoir d'emploi fonctionnel et rejoint la demande de l'Établissement d'en disposer. Il lui semble cependant qu'une limite avait été fixée lors de la nomination de François TAVERNIER, d'ailleurs un peu haute au goût des administrateurs, et s'étonne que ce ne soit pas le cas en l'occurrence.

Pierre-Paul ZALIO, président, ne juge pas sain que le niveau de rémunération des hauts fonctionnaires de l'État soit débattu à l'échelle d'un opérateur de l'État. Le cadre proposé est celui de la rémunération dans la fonction publique. Il ajoute que le dispositif de grille indemnitaire de l'EPCC n'est pas adapté à toutes les fonctions.

Christophe BRÉCHET assure avoir la demande d'emploi fonctionnel en tête et que, tant que ce n'est pas le cas, la procédure suivie est la bonne.

Pierre-Paul ZALIO, président, sollicite les demandes de parole et, en l'absence, propose de procéder à la délibération.

La délibération n°2025-009 relative à la nomination du directeur général en application de l'article D.345.11 du code de la recherche est adoptée à la majorité avec 4 abstentions.

2. Actualité

Pierre-Paul ZALIO, président, parcourt quelques points d'actualité, se proposant d'insérer à la suite le point soumis par les élus.

- **Actualité internationale**

Le Campus s'est engagé à participer activement au programme PAUSE, depuis 2017. L'arrivée de deux lauréats gazaouis est attendue. Sohail SALEM, avec l'Université Paris 8 et un deuxième avec l'EHESS, étaient jusqu'à présent bloqués à Gaza. Un autre lauréat, attendu à l'école d'architecture Val-de-Seine, est décédé dans les bombardements israéliens. Parmi les 12 lauréats encore bloqués à Gaza, deux lauréats et leur famille ont pu être exfiltrés. Sohail SALEM a dessiné, avec son s sur un cahier d'écolier, seuls outils dont il dispose aujourd'hui, l'affiche de la journée mondiale des réfugiés organisée sur le campus. Un point sur les évacuations de juillet est prévu en fin d'après-midi avec l'ambassade de France à Jérusalem. Le campus exerce toute la pression possible, avec le Conseil d'administration, et tout est en place pour accueillir Sohail SALEM et sa famille sur le Campus, dans un premier temps à la Maison des chercheurs puis, avec à l'appui des collectivités territoriales et notamment de Plaine Commune, dans un logement social.

La grande conférence d'IMISCOE, principal réseau international et interdisciplinaire de l'étude des migrations, se tient au Campus du 1^{er} au 4 juillet, portée par l'ICM (Institut Convergences Migrations), lequel coorganise aussi la Journée mondiale des réfugiés, avec le programme PAUSE, le journal AOC, le réseau MENs, les Artistes en exil, le Campus et l'Uxil, avec la participation active d'Ana-Maria ARAUJO et Pinar SELEK.

À l'initiative du collectif universitaire Gaza histoire, porté notamment par Fabrice VIRGILI, un atelier participatif a reproduit à l'échelle 1, avant son scellement sur le parapet du Bâtiment sud, une mosaïque du monastère Saint-Hilarion, fouillé par l'archéologie française et inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO, afin de lutter symboliquement contre l'effacement d'une mémoire, d'attester aussi de la richesse du patrimoine palestinien ainsi que de la pluralité de ses origines et de ses fondements culturels.

Un grand nombre d'activités ont été mises en place dans le cadre du programme Uxil. Il remercie Pascale LABORIER de son portage énergique du dossier et Paris-Nanterre de la mettre à disposition, ce qui a permis d'organiser l'appel à projets au profit de lauréats PAUSE pour l'organisation de manifestations scientifiques, huit manifestations au printemps, sept à l'automne et la création d'une chaire avec l'ICM.

Une chaire IRD est en cours de montage, dans le cadre des partenariats renforcés avec l'IRD et de son installation, la délégation Île-de-France s'étant installée en juin à l'Hôtel à projets.

- **Situation du Campus**

Pierre-Paul ZALIO, Président, indique que le reformatage du catalogue de services du campus est en cours, annonçant, pour la rentrée 2025, une refonte des pages internet relatives à la vie de campus et aux activités sportives et culturelles. Des conventions pour le déploiement d'une offre sportive et culturelle avec les acteurs du territoire sont en cours de signature. L'appel à candidatures pour l'EAC (espace associatif et culturel) a attiré 22 projets, dont des projets portés par des associations étudiantes ou des syndicats étudiants.

Yohan BIHAN confirme la présence d'associations étudiantes, notamment de Paris 1, Paris 8 et Sorbonne Paris Nord, ainsi que d'associations du territoire et d'habitants du territoire, l'espace offrant une interaction entre le monde académique du site et le territoire.

Christine NEAU-LEDUC invite à informer les universités des demandes des associations qui en sont issues, notamment pour vérifier que leur reconnaissance est toujours en cours.

Pierre-Paul ZALIO, président, en prend note. Il poursuit ses points d'actualité par le projet de centre de santé, qui attend la réunion du comité de pilotage du service de santé étudiante des universités Paris Cité, Paris 1 et Sorbonne Nouvelle, à la rentrée. Il souligne que le projet, dont le reste à financer est évalué aujourd'hui à 780 000 € par an, nécessite un réexamen. Il envisage, dans l'attente, de consolider l'offre de santé préventive existante.

Christine NEAU-LEDUC affirme l'intérêt du projet, que son université soutient.

Pierre-Paul ZALIO, président, évoque aussi l'arrivée prochaine d'étudiants sur le bâtiment tout proche de La Chapelle.

Il poursuit sa présentation des actualités par le Café-Librairie, un groupe de travail se réunissant sur l'aménagement de l'espace encore nu du rez-de-chaussée de l'Humathèque ainsi que sur la stratégie de diffusion et de valorisation des éditions. Les discussions sur le Comptoir 93 proposé par la FMSH se poursuivent et le marché de maîtrise d'œuvre pour un aménagement du lieu, basé sur une démarche environnementale et de réemploi, a été notifié quelques jours plus tôt. Il convient de préparer en parallèle l'appel à manifestation d'intérêt pour identifier un preneur.

- **Gouvernance**

Pierre-Paul ZALIO rappelle que le mandat des personnalités qualifiées du conseil d'administration s'achève en avril 2026. Il a été saisi d'une demande des élus, dont le mandat se termine en décembre 2025, de renforcer le lien entre les résidents du Campus et les représentants dans ce conseil. A droit constant, cela passerait par une incitation formulée dans la circulaire électorale et les élus ont fait des propositions. Le bureau a convenu que s'il faut éviter l'écueil de grands électeurs hors sol, il faut aussi prendre garde à l'autre écueil d'électeurs tellement dans le sol qu'ils ne représentent pas la part de Condorcet qui ne réside pas sur le campus.

Yohan BIHAN rappelle le calendrier électoral :

- Pour ce qui concerne les représentants élus, le scrutin se tiendra le 11 décembre. La circulaire électorale sera validée lors du Bureau du 30 septembre et publiée en octobre. Il rappelle que l'élection est au suffrage indirect. Pour la constitution du corps électoral, les établissements membres seront invités à transmettre leurs grands électeurs (à raison de trois noms par établissement et par collège électoral) avant le 7 novembre. En parallèle, la limite des candidatures est fixée au 20 novembre.
- Pour ce qui concerne les personnalités qualifiées, arrivant à échéance le 21 avril 2026, des discussions seront menées à l'automne avec le ministère, qui désignera leurs successeurs.
- Pour ce qui concerne les représentants des collectivités territoriales, la composition du conseil d'administration évoluera en fonction des résultats des élections municipales de mars 2026.

François CLANCHÉ envisage de travailler avec la version actuelle de la circulaire électorale, qui lui paraît bien avancée, le délai entre sa diffusion officielle et la nomination des grands électeurs lui semblant insuffisant.

Pierre-Paul ZALIO, président, rappelle que la règle donne la main aux établissements, ce sont les établissements qui désignent leurs grands électeurs selon leurs propres modalités. Il s'agissait de modaliser l'expression éventuelle de priorités. Le présent débat rappelle aux établissements qu'ils doivent désigner des grands électeurs. Par ailleurs, évoquera avec le bureau et avec la tutelle la question des personnalités qualifiées qui seront désignées par le ministère.

(Mme ROLLAND-DIAMOND quitte la séance à 10 heures 30.)

- **Hôtel à projets**

Pierre-Paul ZALIO, Président, informe l'assemblée des suites de l'appel à candidatures pour l'Hôtel à projets —lequel comporte 145 postes de travail— où 24 postes de travail étaient encore disponibles. Quatre des demandes reçues ont été examinées attentivement par le Conseil scientifique et le Bureau, respectivement celle du réseau français des instituts des études avancées (RFIEA), celle d'une chaire financée par l'ANR sur l'eugénisme, celle du CIST (centre interdisciplinaire de recherche sur le territoire) – qui a plutôt été invité à se rapprocher de l'UMR PRODIG, dans les locaux de Recherche Sud— et celle du programme Man on Biosphere de l'UNESCO, plus éloigné des préoccupations du Campus.

Danielle TARTAKOWSKY, Présidente du Conseil scientifique, indique que l'avis du Conseil scientifique concorde avec la position arrêtée en Bureau.

(Mme BONTINCK quitte la séance à 10 heures 32.)

- **Gouvernance réglementaire**

Pierre-Paul ZALIO, président, poursuit sa présentation en annonçant, pour novembre, une proposition de composition d'un conseil documentaire, selon des modalités discutées en Bureau, en évitant les doublons et en améliorant l'articulation entre le Conseil scientifique, le Bureau et le Conseil documentaire. La modification du règlement intérieur qui en résultera sera proposée au conseil d'administration de novembre 2025, et devrait conduire à la suppression de la mention d'un Conseil d'orientation stratégique (COS) qui constitue une formation particulière du Bureau.

Stéphanie SANGAY demande (par *chat*) si le conseil documentaire fonctionnera comme le COS.

Clément OURY rappelle que les deux instances prévues par le règlement intérieur ne se sont jamais réunies. Le Conseil d'orientation stratégique était supposé être le pendant du Bureau pour les questions documentaires. Les discussions s'achèment plutôt vers un conseil documentaire similaire à celui déjà prévu par le règlement intérieur mais adapté aux nouveaux enjeux de l'Humathèque, avec notamment des représentants du personnel et des représentants des enseignements-chercheurs, dans une représentation assez large de l'ensemble des parties prenantes : usagers, personnel, membres, tutelles et partenaires de l'Humathèque.

Pierre-Paul ZALIO, président, souhaite éviter l'excès d'instances insuffisamment définies dans leurs fonctions et interactions. Il rappelle que le dialogue documentaire a déjà lieu entre l'Humathèque et les unités de recherche, en comités thématiques d'acquisition, en conseil documentaire, en Bureau, en Conseil scientifique, en plus du dialogue avec l'État, sur la trajectoire de l'Humathèque et sa politique d'acquisitions pour en faire une bibliothèque de référence en sciences humaines et sociales à l'échéance 2030-2050.

- **Printemps des Humanités**

Pierre-Paul ZALIO, président, poursuit sa présentation des actualités par le festival, qui aura pour thème « pourquoi travailler ? », choix qui a fait l'objet d'un consensus en Bureau et en Conseil scientifique. L'appel à participation a été publié le 27 juin ; il se clôt le 30 septembre.

- **CollEx-Persée**

Pierre-Paul ZALIO informe de la mise en place de l'assemblée constituante des programmes de CollEx-Persée, suivie par le COPIL, et de la feuille de route de CollEx-Persée (numérisation, cartographie des collections, archives et acquisition des ressources numériques rares pour les programmes nationaux structuraux). La direction déléguée est désormais opérationnelle et intégrée à l'EPCC. Il renvoie au site pour plus d'information. L'infrastructure prépare, comme les autres, sa réponse à la préparation de la feuille de route des infrastructures attendue pour la fin 2025 ou le début 2026. Le Campus est concerné à la fois par CollEx, Huma-Num et Biblissima+.

- **SHS computationnelles.**

Pierre-Paul ZALIO annonce la tenue, le 23 septembre des « Rencontres des SHS computationnelles », événement fédérateur pour échanger sur les pratiques de recherche et d'enseignement liées à l'IA, qui est organisé par Clément OURY. Cet événement est le fruit de la présence de la chaire ERC LostMA au sein de l'Hôtel à projets et du lancement du projet CultureLab de PSL.

4. Convention de partenariat renforcé avec l'Institut de recherche pour le développement (information)

Pierre-Paul ZALIO, président, informe l'assemblée de la signature d'une convention de partenariat renforcé avec l'Institut de recherche pour le développement (IRD), dans le cadre de l'accord du 14 novembre 2023, pour développer un partenariat avec l'IRD. Cette signature s'inscrit dans une dynamique scientifique dont témoignait la présentation du projet de collaboration par la présidente-directrice générale de l'IRD devant le Bureau et cette collaboration était présentée dans la délibération du conseil d'administration du 25 mars 2025 sur les principes du modèle contributif, à la fois au titre d'un partenariat renforcé et de l'hébergement de la délégation Île-de-France de l'IRD. Les coopérations scientifiques, telles que présenté par Valérie VERDIER sont notamment le programme Atlas sud, en partenariat avec la FMSH, la création d'une chaire IRD Uxil, la participation aux enjeux de l'IC Migration, la plateforme numérique dédiée aux migrations et toute une série d'actions allant jusqu'à la réflexion sur un partenariat sur les fonds documentaires et sur la mise à disposition

d'expositions. Il rappelle que le ministère a estimé que le terme « membre associé », initialement envisagé, contrevenait à la définition des membres fondateurs dans le décret et a préféré le terme de « partenariat renforcé ». Il faut souhaiter que cela ne soit pas désincitatif des demandes d'association avec participation financière, qui sont aujourd'hui adressées Campus.

François CLANCHÉ ajoute que l'IRD est déjà un partenaire scientifique régulier et important de l'INED et d'autres établissements, qu'il a toute sa place sur le Campus et qu'il ne peut que se réjouir de le voir se rapprocher institutionnellement de l'EPCC, ce qui ne peut que faciliter le développement de tels partenariats.

- **Demande de point sur la demande de moratoire des opérations immobilières**

Pierre-Paul ZALIO, président, renvoie à la motion lue en séance du Conseil le 25 mars 2025 :

« L'annulation par le tribunal administratif de Toulouse, le 27 février 2025, du permis de construire de l'A69, comme la déclaration d'illégalité des quatre réserves d'irrigation du Poitou (dont la plus connue est celle de Sainte-Soline) prononcée par la Cour administrative d'appel de Bordeaux le 18 décembre 2024, révèlent le décalage entre des projets pensés à une période où les considérations environnementales étaient négligées et aujourd'hui, quand une prise de conscience de la menace représentée par le réchauffement climatique, autant au niveau planétaire qu'à l'échelle de chaque quartier, est largement partagée.

La Campus Condorcet a d'abord été pensé (2008-2009) comme un campus urbain, oxymore qui permettait de projeter une densité maximale de bâti, pensé "transpériphérique", soit dans le prolongement des équipements situés dans Paris intra-muros.

Depuis l'inauguration du Campus, en septembre 2019, nous avons rapidement compris qu'il était impossible de développer notre Campus sans le penser aéré et vert, conditions de la qualité de notre environnement de travail et de son ouverture sur le territoire de la Plaine–Saint-Denis. Cette prise de conscience commune aux membres du CA, s'est traduite par un plan de végétalisation complémentaire et surtout par le classement dans la nouveau PLUI de deux parcelles au sein des îlots 2 (face hôtel à projet) et 3 (dit jardin potager) comme non constructibles. Nous nous en félicitons. Cependant, les îlots 1 et 4 restent concernés par deux projets immobiliers : l'opération EPHE pour le premier et FMSH-EHESS pour le second.

Tout en regrettant l'absence de réelle concertation et de discussion en amont de l'opération EPHE, nous avons, au vu de l'avancement du projet, accompagné celui-ci en insistant sur la nécessité d'assurer le maintien sans interruption de l'accès aux installations sportives par l'aménagement de l'îlot 5 à cette fin.

Par contre, convaincus de la nécessité de l'installation de l'EHESS et de la FMSH, nous avons dès 2021 interrogé le choix de la construction d'un nouveau bâtiment sur l'îlot 4. Nous avons sans cesse proposé qu'un programme de requalification d'un bâtiment de bureaux existants et vides (PULSE, JUMP, BOOST) soit sérieusement étudié. Cela n'a pas été le cas et aucune étude intégrant la dimension financière et environnementale n'a été réalisée.

Il y a un an, lors du CA du 12 mars 2024, la délibération relative au dossier d'expertise et délibération de l'opération EHESS-FMSH avait certes été adoptée, mais avec 9 voix contre et 2 abstentions. En juillet 2024, l'intersyndicale se prononçait contre la destruction d'espaces verts sur le Campus.

Aujourd'hui, est en voie de validation la destruction d'un parc de 10 000 m² existant sur l'îlot 4 dans un territoire, Aubervilliers, qui ne comptait en 2020 que 1,8 m² d'espaces verts par habitant lorsque l'OMS en préconise 10 m². Aujourd'hui une vingtaine de laboratoires manifestent leur opposition à cette destruction ; une pétition d'habitants de la Plaine–Saint-Denis a été lancée, suite à la rencontre publique organisée par le Campus Condorcet, le 28 janvier 2025, et on peut présager d'autres mobilisations. Aussi c'est l'ensemble des établissements membres (et pas uniquement l'EHESS, la FMSH et l'EPHE) qui doivent aujourd'hui mesurer les risques que fait peser pour toute la communauté et pour tous les établissements une situation de tension et de blocage.

Nous en appelons à nouveau à la responsabilité du ministère de tutelle, de tous les établissements membres et de tous les partenaires et représentants des collectivités au CA : faisons tout, ensemble, pour rechercher véritablement une alternative à la destruction du parc de l'îlot 4 dans l'intérêt des membres du Campus et des habitants de la Plaine–Saint-Denis. »

Régis SCHLAGDENHAUFFEN, maître de conférences à l'EHESS et élu au Conseil d'administration depuis 2020, se présente. Il estime avoir toujours, jusqu'à présent, travaillé en bonne intelligence avec le Président du Campus, ses équipes et les représentants des établissements membres. Il rappelle que certains administrateurs ont en effet été élus par les grands électeurs des établissements et qu'ils ont pour mandat de représenter les 12 000 résidents du Campus et de relayer leur parole en Conseil et en Comité de site.

Pour la seconde fois, le Bureau a refusé la demande des élus de mettre l'avenir de l'îlot 4 à l'ordre du jour du Conseil, ce qui ne peut que les mettre dans la situation, démocratiquement inconfortable, de ne pas pouvoir porter la voix de leurs électeurs en Conseil d'administration pour y débattre d'un sujet qui suscite beaucoup d'inquiétudes et trouver une position commune aux administrateurs et au Président, alors que des mobilisations collectives et des actions, dont certaines dépassent le Campus, sont menées.

Employé de l'EHESS, il ne peut qu'inviter à dissocier deux questions souvent amalgamées concernant l'avenir de l'îlot 4 : la venue pleine et entière, attendue et désirée, de deux établissements, l'EHESS et la FMSH, et les craintes liées à la destruction de l'îlot 4, le parc du Campus.

Il demande donc que le sujet soit mis à l'ordre du jour du Conseil ou, à défaut, qu'il lui soit expliqué comment y parvenir, supposant s'y être mal pris à deux reprises. Il remercie le Campus et ses équipes des formations qu'il lui a déjà été permis de suivre et suppose qu'il pourra également être formé à la mise à l'ordre du jour d'une question au Conseil d'Administration, pour ne pas avoir à baisser la tête devant ses électeurs.

Pierre-Paul ZALIO, président, sollicite les prises de parole.

Stéphanie SANGAY souhaite savoir, au-delà du moratoire lui-même, si les élus sont légitimes à proposer à l'ordre du jour du Conseil un point qui concerne les résidents qui les ont élus et qu'ils aimeraient pouvoir discuter ailleurs qu'en Comité de site.

Pierre-Paul ZALIO, président rappelle que les conseils d'administration convoqués par lui se réunissent sur un ordre du jour établi avec le Bureau. Il se propose, en l'absence d'autre prise de parole, de répondre. Il se range à l'avis des deux établissements concernés, la FMSH et l'EHESS, sur l'opportunité de poursuivre l'opération immobilière, c'est-à-dire la phase 2 du projet « Condorcet », sachant que ces établissements portent le projet depuis le début.

Il certifie que, contrairement à ce qui a été dit et adressé par mail aux administrateurs, le Conseil a été dûment et régulièrement interrogé sur le sujet. Il rappelle que l'État confie à l'EPCC la mission d'acquérir du foncier et de construire conformément au projet, il rappelle que toutes les étapes franchies, année après année, pour valider la phase 2 du projet sont passées devant le Conseil et devant plusieurs autorités de l'État, dont certaines relèvent directement de la Représentation nationale, en particulier le Conseil de l'immobilier de l'État, qui a validé le scénario présenté pour l'îlot 4, devant une commission de parlementaires.

Il ajoute que le projet a intégré plusieurs modifications au fil des décisions, en passant d'une logique de campus urbain sans jardin, à celle d'un campus vert, tel que porté par une pétition des résidents, en 2021. Il renvoie pour s'en convaincre aux plans et maquettes de l'utilisation de ce foncier de l'époque. Dans le dialogue avec les élus, les tutelles et le Conseil, il a porté le double objectif de finaliser le projet, en réalisant donc les projets EHESS et FMSH, et de faire, en le végétalisant, un campus vert. Il exprime donc son désaccord avec le communiqué adressé aux administrateurs et avec l'intervention de Fabrice VIRGILI avant le conseil et il rappelle que des mesures importantes ont été prises pour accompagner la transition écologique et le marquage vert de la zone, dans la continuation de la trame verte dessinée par le plan Hippodamos, par l'aliénation de la constructibilité de 6 000 m², devenus le jardin des Civilisations et le potager, et l'endossement des attentes du PLUi pour que les constructions préservent 50 % en terre pleine. Enfin, la mise en place du comité de site a permis de lancer une politique de discussions régulières.

Il rappelle que le projet immobilier de phase 2 a été défini et relancé par l'État, à l'été 2022, et que des alternatives ont alors été étudiées avec les établissements concernés. L'étude des services de l'EPAURIF sur l'hypothèse du bâtiment du COJOP, qui était d'ailleurs proposé à la location et pas à la vente et qui n'était donc pas finançable par le plan Campus, a conclu que, pour de nombreuses raisons, le bâtiment n'était pas compatible avec des activités universitaires. Suite à cette étude rationnelle, dont une synthèse a été communiquée au Conseil, les autorités publiques ont écarté l'hypothèse et considéré que le Campus devait continuer sur sa trajectoire.

L'opération immobilière s'est donc poursuivie, par une série d'instructions, labellisations et examens par la direction du Budget, le conseil de l'immobilier de l'État, en dialogue avec les collectivités territoriales. Il a été décidé d'écrire un programme ambitieux en termes d'utilisation de matériaux biosourcés et de réemploi. Des réunions publiques sont organisées pour présenter les opérations et la direction des projets immobiliers est à la disposition de tous ceux qui souhaitent discuter de l'évolution du projet et prendre en compte, proactivement, toute évolution positive en matière de végétalisation ou de bâtiment durable et bioclimatique. En 2030, à la fin de l'opération Condorcet, le Campus sera végétalisé à 50 %, contre un ratio initial de moins de 20 %. Il juge cette évolution considérable.

Mettre au vote un moratoire en Conseil d'administration reviendrait à acter, devant la tutelle et le contrôle budgétaire, que l'établissement n'est pas certain de vouloir finaliser le campus et qu'il envisage d'autres scénarios, ce qui reviendrait automatiquement à interroger à nouveaux frais l'opportunité d'investir dans un Campus de SHS, dans un contexte budgétaire qui ferait craindre que le projet ne se fasse jamais. Il demande donc au Conseil d'administration de marquer son opposition à cette approche, qui, au nom des intérêts des seuls résidents actuels, est contraire aux intérêts et au projet des membres fondateurs et des futurs résidents du campus.

Il répète, comme il l'a dit aux membres de la représentation nationale qui l'ont interrogé, que l'EPCC est évidemment engagé dans tous les enjeux de la transition climatique et en faveur d'un Campus disposant d'îlots de fraîcheur et qui soit fortement végétalisé, pour assurer des conditions de travail et d'études de qualité. Il souligne cependant que l'îlot 4, contrairement à ce qui est régulièrement écrit par certains, n'est pas un parc urbain. C'est une parcelle de l'EPCC fermée à partir de 20h et le weekend, c'est un terrain à construire aménagé par l'EPCC pendant la période de transition entre les deux phases, pour éviter un terrain vague en jachère.

Il conclut sa réponse en indiquant que la parole des élus est entendue, dans le cadre régulier d'une gouvernance universitaire ou d'établissement public. Il renvoie aux *verbatim* des conseils d'administration pour une argumentation cohérente de la question et pour un constat que le point y a bien été abordé et délibéré par les administrateurs.

Il sollicite l'intervention des chefs d'établissement, en particulier les plus directement concernés.

François CLANCHÉ ne peut que confirmer, en qualité de membre du Bureau, que le sujet y a été débattu et que sa mise à l'ordre du jour du Conseil, longuement discutée, n'a pas semblé souhaitable, n'étant pas de bonne politique pour l'avenir des établissements, du Campus et des sciences humaines et sociales sur le territoire. Il assure que la discussion reste néanmoins ouverte, comme tel a été le cas lors des précédents conseils d'administration et dans les établissements, mais pas au point de justifier une inscription à l'ordre du jour du Conseil.

Pierre-Paul ZALIO, président, propose à Romain HURET d'exercer un droit de réponse, au vu de l'importance de cette interpellation pour l'EHESS.

Romain HURET assure que, lors des différentes instances de l'EHESS (Conseil scientifique, Conseil d'administration, en réunion avec des personnels administratifs ou des enseignements-chercheurs), la question de l'îlot 4 et du moratoire ne lui a jamais été posée. L'EHESS est pourtant un lieu qui sait exprimer ses désaccords avec son président.

Il répète sa position, qu'il a rendue publique à plusieurs reprises devant les instances de l'EHESS : bien que jamais hostile à réfléchir à des alternatives, il ne souhaite pas que l'École soutienne la proposition de moratoire, qui acterait l'interruption d'un mouvement qui n'a pas été décidé en 2022, mais enclenché dès 2008, donc 17 ans plus tôt, dans des conditions d'ailleurs extrêmement difficiles. L'École se trouve donc, depuis 17 ans, dans la situation complexe, faute de bâtiment unique, de devoir faire travailler ses personnels administratifs et ses étudiants dans des sites éclatés. Il est donc favorable à un bâtiment unique de l'EHESS. Dissocier l'administration de l'École et ses laboratoires serait, à ses yeux, catastrophique, risquant de lui faire connaître ce qu'ont connu d'autres établissements, en particulier à Saclay : un « trou d'air » administratif de 2028 à 2030, qui mettrait l'École en situation de grande fragilité, faute de lui accorder le bâtiment unique qu'elle mérite. Pérenniser dans la très longue durée la localisation multiple de l'École serait, selon lui, un échec considérable. Pour des raisons intellectuelles, scientifiques, de sociabilité, d'articulation entre les étudiants et personnels administratifs, il est donc favorable à un bâtiment unique de l'EHESS.

Par ailleurs, depuis son arrivée, il y a deux ans, à la tête de l'école, il a beaucoup entendu parler de plans B ou d'alternatives. Il assure les prendre à chaque fois au sérieux, les jauger comme un président d'Établissement doit le faire, essayer de voir si elles sont envisageables et mener des études, indépendamment de l'EPCC, en lien avec la tutelle. Il a à chaque fois émis des réserves, notamment sur le bâtiment du COJOP, publiquement, devant l'assemblée des enseignants, évoquant une date de déménagement trop précoce par rapport aux dates qui ont fait l'objet d'un dialogue

social. Il n'a pu que s'étonner de voir les mêmes associations et organisations syndicales s'inquiéter du déménagement du Conseil départemental dans le bâtiment du COJOP et pas pour l'EHESS et la FMSH. Il en serait à devoir demander à ses équipes de partir dans la précipitation dans un bâtiment pas pensé pour l'enseignement supérieur et trop grand, d'autant qu'il s'ajoute un problème financier essentiel. L'EHESS n'a pas les moyens de proposer une alternative à un plan financier simple et connu de tous, qui repose sur la vente du 54 boulevard Raspail et le plan Campus, pour acheter un bâtiment. Cette hypothèse est une chimère. Il ne pense pas que l'EPCC les ait davantage, pas plus que l'EHESS n'a les moyens de louer et de se mettre entre les mains d'un bailleur privé, qui pourrait augmenter son loyer à volonté, ce qui ouvrirait une autre zone d'incertitude. Il assure, au vu de ses échanges avec des bailleurs privés alentour, que le marché est très tendu et que les locations coûtent au final très cher. Toutes les hypothèses qui reposent sur un achat improbable ou sur une location sont donc très compliquées pour l'École. Il ajoute que sortir du périmètre du Campus obligerait l'École à quitter les zones de mutualisation des services du Campus, posant un problème supplémentaire et obligeant à trouver d'autres financements.

Il ajoute que, depuis deux ans, son équipe et la précédente, c'est-à-dire des services et des personnels de l'École, se sont battues, avec l'EPCC, pour obtenir un bâtiment à la hauteur de leur ambition : salles de cours, espaces de sociabilités, amphithéâtre, stockages, espaces de vie étudiante, etc. Tout à fait l'objet d'âpres batailles. Le bâtiment engage l'avenir de l'École pour des décennies, ce qui exige un bâtiment unique bien supérieur aux propositions alternatives, et il ne veut pas d'un moratoire qui inviterait les personnels administratifs, enseignants-chercheurs et étudiants à réfléchir à une installation dégradée, comme tel était le cas du premier bâtiment, qui, loin des promesses initiales, a obligé à réduire et enfouir des espaces, pour des contraintes de budget ou de surface, ce qui a été difficile pour tous.

Il est donc persuadé qu'un moratoire et un empêchement de construire le bâtiment entraîneraient une situation difficile pour l'École et refuse de défendre une installation dégradée dans les divers bâtiments proposés, dont certains vont jusqu'à inclure des zones de livraison quotidiennes au rez-de-chaussée. Il s'engage, devant le Conseil d'administration et les résidents du Campus, à aller voir tous les laboratoires, comme il a rencontré les membres du Campus vert et les directrices et directeurs d'unité, pour éviter les mensonges et expliquer les éléments financiers.

Il prévient solennellement qu'il craint qu'un moratoire ne conduise au scénario qu'il s'agissait à tout prix d'éviter en 2008 : une bilocalisation, avec une partie de l'École qui reste au 54, boulevard Raspail. Le plan alternatif proposé lui semble être le pire pour l'École, qui ne serait pas réunifiée et qui n'aurait pas d'espace commun dans les années à venir. Il rappelle que l'EHESS a augmenté de 150 000 € sa part au modèle contributif, porté à 1,5 M€, au vu de la garantie d'avoir ce bâtiment unique. Reculer encore d'un an ou deux obligerait, par le maintien des charges relatives au 54, boulevard Raspail à réduire l'apport à Condorcet.

Il ne voit donc aucune alternative à la proposition faite et souligne les efforts présentés par l'EPCC pour le Campus vert.

Pierre-Paul ZALIO, président, le remercie et donne lecture du texte collectif du bureau en date du 17 juin :

« Les établissements membres du Campus Condorcet réitèrent l'importance d'achever le calendrier du Campus Condorcet et de réaliser l'opération immobilière devant accueillir les chercheuses et chercheurs, les personnels d'appui à la recherche et les étudiantes et étudiants de l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS) et de la Fondation Maison des sciences de l'Homme (FMSH).

Ils renouvellent leur soutien entier à la finalisation de ce projet qui, dès l'origine, entend doter le campus d'équipements correspondant pleinement aux spécificités de la recherche et de l'enseignement en sciences humaines et sociales et offrant de bonnes conditions de travail, d'étude et de vie étudiante, ce que ne garantissent pas les alternatives immobilières tertiaires de proximité.

Par rapport au programme initial du Campus Condorcet, l'ambition collective est désormais de réaliser un campus végétalisé et ouvert sur le territoire. Une part significative du bâtiment restera non bâtie, végétalisée et insérée dans les futures trames vertes du territoire.

L'ambition est également mise sur une construction bioclimatique et faite de matériaux locaux, biosourcés, bas-carbone et issus du réemploi.

Les présidentes et présidents, les directrices et directeurs des établissements du Campus Condorcet. »

Il propose à Antonin COHEN, également concerné, de prendre la parole à son tour.

Antonin COHEN rappelle qu'il représente une fondation dont les personnels ont consacré des centaines d'heures à la programmation immobilière de la construction de son siège sur l'actuel îlot 4 et qu'il participe lui-même plusieurs instances de gouvernance (conseil de surveillance et comité social et économique), qui n'ont à aucun moment, émis le moindre doute sur l'installation de la FMSH sur le Campus Condorcet. Les personnels de la FMSH, représentés actuellement par la seule CGT, attendent la réalisation effective de l'ensemble des éléments de programmation immobilière, dans le cadre d'un projet d'établissement qui présente une stratégie ambitieuse pour les SHS dans leur ensemble, ancrée sur le Campus, et notamment Uxil, jusqu'en 2029.

Il rappelle par ailleurs que la totalité de son fonds documentaire historique à l'Humathèque a eu lieu, et que tous les résidents du Campus en bénéficient désormais, ainsi qu'une partie des personnels et donc de la subvention pour charge de service public à l'EPCC.

Il juge donc extrêmement inapproprié de proposer que le déménagement du personnel sur le Campus Condorcet se fasse dans des conditions dégradées par rapport à ce qui est projeté de longue date.

Pierre-Paul ZALIO, président, le remercie de cette position très claire.

Régis SCHLAGDENHAUFFEN remercie les présidents et directeurs d'avoir répondu aux questions dont il s'est fait le relais. Il fait lecture de l'intervention de Katy BONTINCK dans le *chat* :

« Sur l'îlot 4, je renvoie sur le dernier courrier du Président de Plaine-Commune, Mathieu HANOTIN, du 19 juin 2025, en réponse au député LACHAUD, auquel le Président ZALIO pourra faire référence ».

Pierre-Paul ZALIO, président, remercie Katy BONTINCK et indique avoir reçu une demande écrite de M. Bastien LACHAUD, député LFI de Seine-Saint-Denis, auquel il a répondu, avec copie au Président de Plaine Commune, à la maire d'Aubervilliers, aux présidents de l'EHESS et de la FMSH et à la tutelle. Il n'avait pas encore connaissance de la réponse de Mathieu HANOTIN.

Christophe BRÉCHET estime qu'il en va de la responsabilité collective pour les SHS soit de s'inscrire dans le cadre défini et financé par l'État, pour montrer que les SHS répondent adéquatement au XXI^e siècle, soit faire entendre à la puissance publique que ce cadre n'est pas satisfaisant et prendre le risque de fragiliser le projet, certainement sans retour, au vu de l'état actuel des finances publiques, qui fait douter que le consensus trouvé il y a des années pour financer le projet retrouve les mêmes équilibres. Il estime donc que la priorité est de continuer à défendre ces enjeux partagés de végétalisation et de développement durable dans le cadre défini. Il retient des échanges que ces sujets sont pleinement traités et reconnus, mais assure que la puissance publique attend des acteurs qu'ils soient en ordre de marche pour montrer que les SHS peuvent faire concrètement face aux enjeux.

Pierre-Paul ZALIO, président, espère qu'il témoignera auprès de la tutelle que les chefs d'établissement et la présidence de l'EPCC sont en ordre de marche et déterminés collectivement à porter cet enjeu.

En réponse à une demande écrite de Stéphanie SANGAY, il assure que la déclaration du Bureau sera incluse au procès-verbal de la séance. Réunir tous les extraits de procès-verbaux qui traitent de l'îlot 4 montrerait d'ailleurs l'importance du débat sur le sujet.

(Christine NEAU-LEDUC quitte la séance à 11 heures 41.)

Fabrice BOUDJAABA certifie que la solution mise en place par l'EPCC pour l'EHESS et la FMSH est pleinement soutenue par les établissements membres, et en particulier le CNRS, pour toutes les raisons explicitées lors de l'échange.

Pierre-Paul ZALIO, président, l'en remercie, au vu de l'importance du CNRS sur le Campus.

5. Budget rectificatif n°2 de l'exercice 2025 (vote)

Pierre-Paul ZALIO, président, qualifie ce budget rectificatif de technique, car il ne présente pas de modification significative, mais des évolutions. Il précise que le budget rectificatif a été présenté en réunions préparatoire à ce conseil d'administration avec les représentants de l'État, avec les chefs d'établissements, avec les directions générales des services des établissements et avec les représentants élus.

Antoine ASTORG qualifie ce budget rectificatif de premier vrai budget rectificatif de 2025, le BR1 ne prenant en compte que la révision du modèle contributif.

Les recettes passent de 61,7 M€ à 62,5 M€, principalement sous l'effet des refacturations des premières dépenses d'exploitation-maintenance pour le site de La Chapelle, pour 350 000 €, et du début de la refacturation des fluides pour la Maison des Chercheurs. Les contributions des membres sont inchangées par rapport au BR1.

Les dépenses passent de 69,7 M€ à 73,2 M€. Les dépenses de personnel sont en retrait de 470 000 € par rapport au BR1, à 10,8 M€, contre 8,4 € en 2024, sous l'effet, en année pleine, de la reprise des personnels précédemment mis à disposition. Les dépenses de fonctionnement passent de 13, 8 M€ à 15 M€, par souci de régler, après une relance générale, le reliquat de factures relatives aux personnels précédemment mis à disposition, qui n'avaient pas été reçues de certains membres, pour un peu plus de 1 M€. Enfin, les premières dépenses de l'exploitation-maintenance du site de La Chapelle se manifestent aussi en dépenses.

Le principal recalage concernant les dépenses d'investissement touche celles de l'opération de La Chapelle, qui augmentent de 2 M€, à 38 M€, compte tenu de l'achèvement prochain des travaux et du règlement, espéré pour 2025, de la plupart des décomptes généraux définitif (DGD) des entreprises.

Les dépenses d'intervention ne concernent que CollEx-Persée. Une année de subvention a été encaissée dans la dotation État, pour 4, 4 M€. Il reste prévu d'en reverser 1,5 M€ aux partenaires de CollEx-Persée. Il rappelle que 2, 9 M€ ont été encaissés en 2024 au titre de reliquats de trésorerie de la gestion de la BNU de Strasbourg.

Le solde budgétaire est déficitaire à 10,6 M€, en prenant en compte le remboursement de l'emprunt auprès de la Banque européenne d'investissement (BEI), pour 3, 8 M€, et des opérations pour le compte de tiers, principalement de la TVA.

Le prélèvement de trésorerie, de 16,6 M€, est principalement lié aux prélèvements sur la trésorerie fléchée, impactés par les opérations de construction et d'exploitation maintenance et le remboursement des emprunts auprès de la BEI et auprès de Sérendicité, le partenaire du PPP.

Le résultat comptable prévisionnel, à partir du solde budgétaire déficitaire, retraité des éléments comptablement en 2024 et budgétairement en 2025, des éléments budgétaires qui impactent le bilan, et pas le résultat (les intérêts de la dotation Campus, les subventions pour les opérations Porte de la Chapelle, et, en dépenses, le remboursement du PPP et les investissements essentiellement liés aux opérations de construction, principalement portée par La Chapelle), et des opérations d'ordre comptables sans impact en trésorerie, s'établit à 2, 6 M€. Il est, comme en 2024, principalement lié à l'impact des opérations CollEx-Persée (4,4 M€ en recettes et 1,5 M€ en dépenses) et par une dotation complémentaire prévisionnelle sur les créances de Sérendicité au titre des pénalités infligées.

Le tableau des flux de trésorerie est toujours marqué par l'importance des flux liés à l'investissement et aux opérations de construction pour la Porte de la Chapelle (38 M€), de l'EPHE (1,7 M€) et de l'EHESS/FMSH (1,5 M€). Les flux de trésorerie de financement sont impactés par le remboursement des deux emprunts et la mobilisation des financements reçus à hauteur des dépenses réalisées. Le prélèvement de trésorerie est donc de 16, 6 M€.

La trésorerie est toujours très significative à la fin 2025, prévue à 78 M€, dont 73 M€ de trésorerie fléchée. Elle est marquée par l'encaissement à l'avance de contributions très importantes des principaux financeurs de l'opération Campus Condorcet (l'État, l'ANR et les collectivités locales), le décaissement se faisant en fonction de l'avancement des opérations de construction, avec plusieurs années de décalage.

Le fonds de roulement s'établit à 151 M€. Il comporte principalement l'effet de la créance sur l'État au titre du financement du PPP et il est toujours très largement non mobilisable en 2025.

Enfin, les restes à payer, de 84,8 M€ à la fin 2024, sont estimés à 55,8 M€ à la fin 2025, compte tenu de l'importance des dépenses sur l'opération Porte de la Chapelle (38 M€), et de l'augmentation, pour 11 M€, liée à la notification des marchés de maîtrise d'œuvre de l'EHESS et FMSH.

Les dettes, significatives, sont liées aux restes à payer, notamment sur le PPP et des dettes financières sur l'emprunt PEI. Les fonds propres et la trésorerie sont donc très largement préemptés par les opérations pluriannuelles.

(Thomas JEAN-JOSEPH quitte la séance à 11 heures 47.)

Pierre-Paul ZALIO, président, le remercie d'une présentation qui témoigne, de manière sous-jacente, de l'importance de l'investissement immobilier et de la finalisation de l'opération La Chapelle et du dispositif pluriannuel de PPP et d'emprunts. Il indique que le PPP fait l'objet de très nombreuses discussions précontentieuses et bientôt contentieuses, en tribunal

administratif, pour défendre le droit de l'EPCC d'appliquer des pénalités au partenaire compte tenu de l'inexécution sur des réserves mineures et sur l'exploitation-maintenance du bâtiment.

Stéphanie SANGAY souhaite savoir si le futur procès avec Sérendicité est mené par le service juridique ou par un avocat et comment il est budgété.

Pierre-Paul ZALIO, président, indique que l'établissement public fait depuis très longtemps appel à des conseils sur ces sujets, un cabinet d'avocats pris en charge par le budget de l'Établissement dans le cadre de ses dépenses courantes.

En l'absence d'autres interventions, il propose de mettre le point au vote.

Yohan BIHAN fait un état des pouvoirs : Christine NEAU-LEDUC a donné pouvoir à Antonin COHEN, les deux pouvoirs dont elle disposait sont perdus et Thomas JEAN-JOSEPH a donné pouvoir à Elsa NATHAN, soit 24 votants et délibérants.

La délibération n°2025-010 relative au budget rectificatif n°2 de l'exercice 2025 est adoptée à l'unanimité.

6. Rapport sur le contrôle interne financier (vote)

Pierre-Paul ZALIO, président, avant de présenter cette délibération très technique s'excuse de ne pas avoir donné la parole au contrôleur budgétaire au point précédent.

Jean-François DAGUES assure que, s'il ne prend pas la parole, c'est que tout va bien, les points ayant été traités préalablement. Il confirme que le contexte déjà difficile des finances publiques ne pourra qu'empirer dans les mois qui viennent.

Antoine ASTORG présente le bilan de l'année 2024-2025 sur le contrôle interne financier. Les actions de contrôle interne financier ont porté, en 2024-2025, sur la gestion et la valorisation du parc immobilier, à la fois les terrains d'assiettes et les bâtiments pas encore inscrits dans les comptes, c'est-à-dire le bâtiment de recherche de l'EHESS et l'Humathèque. Tel est le principal enjeu de la clôture des comptes 2024 qui a donné lieu à la première certification des comptes de l'établissement par un commissaire aux comptes, en l'occurrence sans réserve.

En 2025-2026, les actions de contrôle interne financier, dans les domaines budgétaire et comptable, porteront sur le renforcement du dispositif de mise en œuvre des pénalités, notamment sur le PPP, l'amélioration des fonctionnalités du système de dématérialisation des factures et la fluidification de certains *process*, notamment le processus « mission ». Il constate une diminution globale des risques et aucune apparition de nouveaux risques.

Pierre-Paul ZALIO, président, le remercie de la concision de ses présentations et le remercie de son excellent travail et de son professionnalisme dans des situations complexes, ainsi que l'agent comptable, dans un dialogue toujours partenarial.

En l'absence de questions, il propose de passer au vote.

La délibération n 2025-011 relative au rapport sur le contrôle interne financier est adoptée à l'unanimité.

7. Rapport d'activités 2024 (vote)

Pierre-Paul ZALIO, président, renvoie au rapport transmis, qui lui semble témoigner de la grande richesse de l'activité réalisée. Il comporte désormais les chiffres clés des différentes actions et activités mises en lumière. Il n'a adressé qu'un projet en cours de maquettage, dont il doit encore vérifier l'éditorialisation, mais demande néanmoins au Conseil d'en approuver le contenu. Des coquilles lui ont d'ailleurs été signalées.

En l'absence d'intervention, il propose de passer au vote.

La délibération n 2025-012 relative au rapport d'activités 2024 est adoptée à l'unanimité.

Il associe les différents services de l'EPCC, en particulier la direction de la communication, à ce *quitus* quant au travail réalisé.

8. Contrats, conventions et marchés signés (information)

Pierre-Paul ZALIO, président, souligne que présenter les contrats, conventions et marchés qu'il a signés est une obligation liée à la délégation qu'il a reçue.

Stéphanie SANGAY observe, pour le printemps des Humanités, une convention de partenariat pour l'organisation d'un concert avec Villes et Musiques du monde pour, 16 531 €, montant qui l'étonne. Elle souhaite savoir si elle concerne un seul concert.

Pierre-Paul ZALIO, président évoque une convention partenariale globale passée avec un très bon festival couvrant un concert gratuit de l'auteur de l'album *le cri du Caire*, un artiste connu, qui a assuré une très bonne visibilité et qui a fait salle pleine.

9. Points divers

Pierre-Paul ZALIO, président, indique que le prochain Conseil d'administration aura lieu le 25 novembre.

Il sollicite les interventions de l'assemblée.

En l'absence, il remercie les participants et leur souhaite un bel été.

La séance est levée à 12 heures 01.